GUERRE ÉCONOMIQUE · INFLUENCE · IA · CÔTE D'IVOIRE

Recueil n°2 — Septembre 2026

Rapports de force : ce que REGARDS a suivi ce mois-ci

Quatorze analyses sur l'exécution du Plan National de Développement, la course à la souveraineté numérique et la bataille pour la valeur du pétrole, de l'or et du lithium ivoiriens.

REGARDS.

Sommaire

01 — Guerre économique

PND 2026-2030 : le plan a son état-major, pas encore son tableau de bord public

02 — IA & souveraineté numérique

Intelligence artificielle ivoirienne : une ambition souveraine, des fondations encore importées

03 — Guerre économique

Cacao 2026-2027 : ce que coûte la garantie du prix bord champ

04 — Guerre économique

PND 2026-2030 : l'ouverture s'accélère, l'échelle industrielle tarde

05 — Guerre économique

Lithium ivoirien : le permis se délivre à Abidjan, le contrôle se joue en Bourse

06 — Lectures conseillées

Ali Laïdi : une histoire longue de la guerre économique, avant que le mot n'existe

07 — IA & souveraineté numérique

Christian Harbulot : le manuel de l'intelligence économique, réécrit pour l'âge de l'IA

08 — Lectures conseillées

Bruno Mignot : un dictionnaire de guerre économique, déjà repéré par la presse africaine

09 — Guerre économique

Sixième pont d'Abidjan : la Côte d'Ivoire a-t-elle appris de ses chantiers chinois ?

10 — Lectures conseillées

Giuseppe Gagliano : l'école française de la guerre économique vue depuis l'Italie

11 — Guerre économique

PND 2026-2030 : la souveraineté avance par le pétrole, reste à construire dans l'IA

12 — Guerre économique

Financement du PND : la Côte d'Ivoire élargit ce que la CDC-CI peut mobiliser

13 — Guerre économique

La Côte d'Ivoire veut affiner son or : un maillon de plus, pas la chaîne entière

14 — IA & souveraineté numérique

Un pacte national pour l'IA, deux accords signés ailleurs

ÉDITORIAL

Ce que ce deuxième recueil raconte

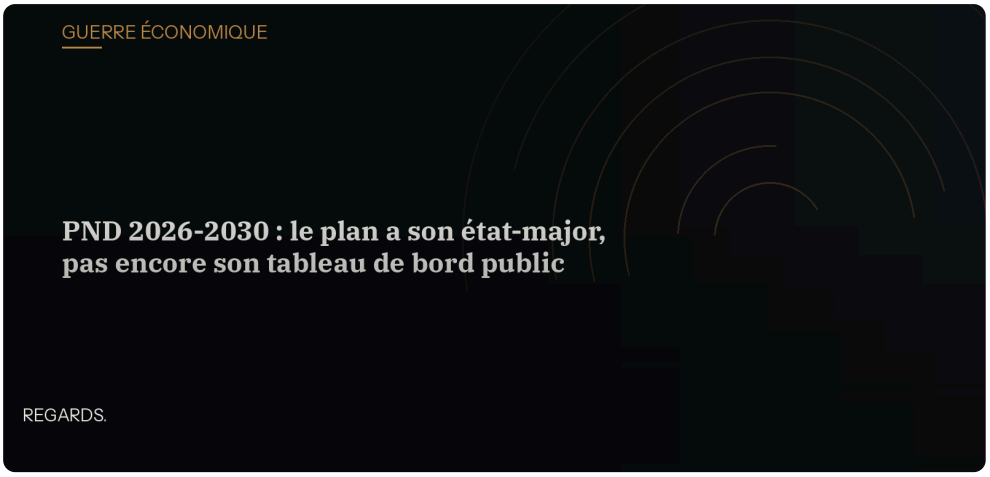
Quatorze textes ce mois-ci, presque deux fois plus qu'en août, et un centre de gravité qui s'est nettement déplacé : septembre a surtout été le mois où la Côte d'Ivoire a dû préciser, dossier après dossier, ce qu'elle entend vraiment par souveraineté. Sur le pétrole offshore d'abord, repris en direct par une filiale publique de PETROCI après plus de vingt ans d'opération étrangère. Sur l'intelligence artificielle ensuite, où un pacte national signé le 11 septembre vient couronner un audit confié à Mistral AI et un accord parallèle avec Huawei, discutés la même saison sans exclusivité affichée — deux partenariats qui posent chacun la question de qui, en définitive, construira les briques les plus sensibles de la chaîne. Sur l'or et le lithium enfin, où la même mécanique revient sous deux formes différentes : une raffinerie nationale encore à construire pour l'un, un permis de recherche déjà passé sous pavillon chinois à la faveur d'une opération boursière pour l'autre.

Le suivi quinzaine du Plan National de Développement 2026-2030, entamé fin août, a tenu son rythme avec trois nouvelles éditions qui vérifient, secteur par secteur, l'écart entre l'annonce et l'exécution — un comité de pilotage qui prend forme institutionnellement sans encore publier de tableau de bord, une ouverture commerciale continentale qui s'accélère pendant qu'un seul chantier industriel concret rouvre ses portes, un levier de financement interne peu spectaculaire mais révélateur de la recherche de ressources moins dépendantes des bailleurs extérieurs. À cela s'ajoute, nouveauté de ce numéro, une rubrique Lectures conseillées déjà bien fournie : quatre ouvrages de référence sur la guerre économique, lus et replacés dans le fil des dossiers ivoiriens plutôt que résumés pour eux-mêmes. Comme pour le premier recueil, la plupart de ces textes se referment sur une rubrique « Ce que REGARDS va suivre » — c'est là que le travail continue, d'une édition à l'autre.

01/14 — CÔTE D'IVOIRE · GUERRE ÉCONOMIQUE · PND 2026-2030

PND 2026-2030 : le plan a son état-major, pas encore son tableau de bord public

Par REGARDS



Le 4 août, dans une salle du ministère du Plan et du Développement à Abidjan, une poignée de hauts fonctionnaires s'installe autour d'une table pour la première réunion du comité de pilotage du Pacte national énergie. Rien de spectaculaire dans l'image, mais elle résume assez bien où en est, en ce début septembre, l'exécution du PND 2026-2030 : une architecture de pilotage qui se met patiemment en place, loin des grandes annonces de financement de juillet.

La série avait ouvert fin août sur une question simple — la Côte d'Ivoire peut-elle bâtir sa souveraineté avec du capital étranger ? Cette deuxième édition n'y répond pas davantage, mais elle permet de vérifier ce qui a concrètement bougé depuis, plutôt que ce qui a été promis.

Un état-major qui prend forme

Le fait le plus solide de la période reste institutionnel plutôt que financier. Début juillet, le gouvernement a formalisé le dispositif censé garantir que le plan ne reste pas un document voté par le Parlement en avril puis oublié dans les tiroirs ministériels : un Conseil présidentiel de pilotage, présidé par la vice-présidence, chargé des orientations

stratégiques, et un Comité de pilotage conduit par la Primature, censé assurer la coordination opérationnelle entre ministères. La réunion du 4 août sur l'énergie en est la première déclinaison sectorielle visible — le Pacte national énergie, adopté dès janvier 2025 dans le cadre de l'initiative internationale Mission 300, y a été présenté comme aligné sur le PND, avec quatre objectifs rappelés : accès universel à l'électricité, généralisation de la cuisson propre, 45 % d'énergies renouvelables dans le mix, et viabilité financière du secteur.

Ce qui manque encore à ce dispositif, à ce stade, c'est sa traduction en informations vérifiables par un tiers extérieur au gouvernement. Ni le communiqué du 4 août ni les textes créant le Conseil et le Comité de pilotage ne précisent de calendrier de publication, d'indicateurs chiffrés ou de rapport d'avancement accessible au public. L'architecture existe ; le tableau de bord qui permettrait de la suivre de l'extérieur reste à construire.

Le calme plat depuis le Groupe consultatif

Il faut le dire sans détour, en cohérence avec la ligne de cette série : la veille menée sur la période n'a pas fait remonter de nouveau marché public attribué, de nouveau décret sectoriel ou de déclaration ministérielle chiffrant un taux d'exécution du plan. Les grandes annonces — les 80 milliards de dollars d'engagements obtenus lors du Groupe consultatif de juillet, les accords de financement avec la Banque mondiale signés à cette occasion, la présentation par filière devant les investisseurs — datent toutes de juin et juillet. Rien de comparable n'est venu les confirmer, les chiffrer ou les prolonger depuis. Ce silence n'est pas en soi un signal négatif : un plan de cinq ans ne se décaisse pas au rythme d'une quinzaine. Mais il mérite d'être signalé plutôt que comblé par des reformulations des annonces déjà connues.

Une voix indépendante continue en revanche de se faire entendre sur un point précis : la Confédération des unions professionnelles des PME de Côte d'Ivoire (CPU-PME.ci) a dénoncé, début juillet déjà, l'absence de "séquence spécifique" ou de "dispositif visible" permettant aux petites entreprises locales d'accéder aux marchés du PND, qu'elle a qualifié de "foire aux opportunités" profitant surtout aux grands investisseurs. Aucune réponse publique du gouvernement à cette critique précise n'a été retrouvée sur la période — ni démenti, ni annonce de mécanisme dédié aux PME. L'absence de réponse ne vaut pas accord, mais elle mérite d'être notée comme telle.

Une proposition qui s'appuie sur ce qui existe déjà

Plutôt que de réclamer une structure supplémentaire, la piste la plus réaliste consiste à faire produire au dispositif de pilotage déjà créé ce qu'il ne produit pas encore : un point d'exécution public, même sommaire, publié à échéance fixe — un taux de décaissement par pilier, l'état d'avancement physique des projets structurants déjà identifiés, la part effectivement contractualisée avec des PME ivoiriennes plutôt que la seule part promise. Le Comité de pilotage conduit par la Primature a déjà pour mandat, sur le papier, de suivre la performance des ministères ; en publier une synthèse trimestrielle ne demanderait pas de nouvelle loi, seulement une décision de transparence. C'est aussi la meilleure réponse possible à une critique comme celle de la CPU-PME : non pas un débat sur les intentions, mais des chiffres vérifiables sur qui contractualise réellement.

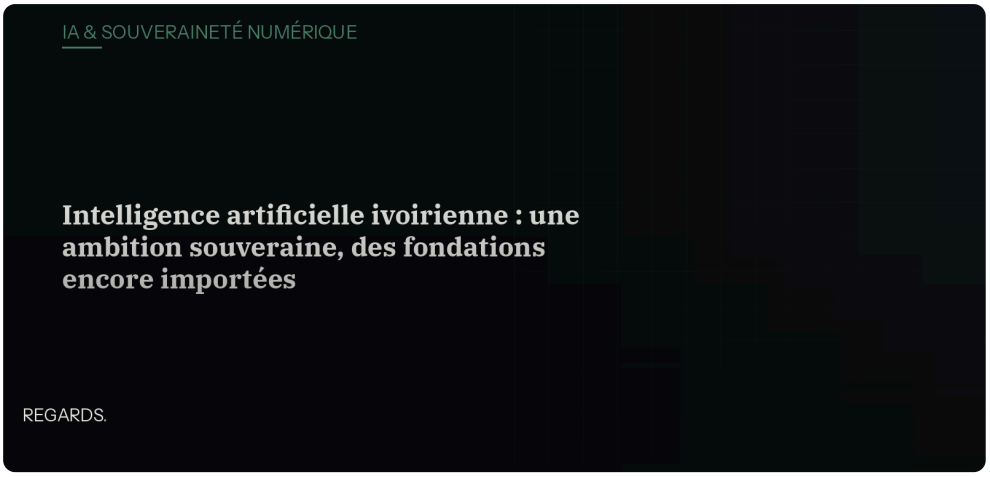
Cette question reste ouverte : ce point d'exécution existe-t-il déjà quelque part sans avoir été rendu public, et les premiers marchés attribués dans le cadre du plan commencent-ils à apparaître dans les publications officielles ? REGARDS continuera de la vérifier au fil des prochaines éditions de ce suivi.

Sources : Énergie : la Côte d'Ivoire installe le pilotage de son Pacte national énergie, news.abidjan.net, 5 août 2026 — Côte d'Ivoire : le gouvernement met en place le dispositif de suivi du PND 2026-2030, Koaci, 1er juillet 2026 — Financement du PND 2026-2030 : la CPU-PME.ci dénonce l'exclusion des PME locales, Koaci, 9 juillet 2026 — Côte d'Ivoire : la BAD anticipe une croissance de 6,5 % en 2027, portée par le PND 2026-2030, Agence Ecofin, 30 juillet 2026 — Le gouvernement ivoirien et la Banque mondiale signent cinq accords de financement d'environ 480 milliards FCFA, news.abidjan.net, juillet 2026.

02/14 — CÔTE D'IVOIRE · IA & SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

Intelligence artificielle ivoirienne : une ambition souveraine, des fondations encore importées

Par REGARDS



Le 9 septembre, deux cents personnes doivent se réunir à Abidjan pour le sommet IMPACT IA. Quelques jours avant l'ouverture, le ministère de la Transition numérique a scellé, le 1er septembre, un partenariat avec Mistral AI pour auditer l'écosystème national d'intelligence artificielle — cartographier les données et les infrastructures disponibles, repérer les cas d'usage prioritaires dans l'administration, la santé, l'éducation et l'agriculture. Le calendrier est serré, presque symbolique : les premières conclusions de cet audit doivent être présentées au sommet lui-même, quelques jours après sa signature.

Ce partenariat n'est que le dernier chapitre d'un projet plus ancien. Le 2 mai, en marge du festival FEMUA à Abidjan, le ministre Djibril Ouattara avait annoncé un engagement d'un milliard de dollars sur trente ans pour bâtir une intelligence artificielle « souveraine » — un modèle entraîné en baoulé et en dioula, familier du droit ivoirien et du marché du cacao, pensé explicitement comme une alternative aux « modèles californiens ». Un centre de données est en construction à Grand-Bassam. L'argument de fond, répété depuis dans plusieurs enceintes dont l'Africa CEO Forum de Kigali, tient en un chiffre : l'Afrique ne représenterait qu'environ 1 % de la capacité de calcul

mondiale dédiée à l'intelligence artificielle, sur un marché que plusieurs projections chiffrent à plus de 2 000 milliards de dollars d'ici 2030.

Un choix de partenaire, pas une autonomie

Le mot souveraineté mérite d'être pris au sérieux, mais il désigne ici moins une capacité autonome qu'un choix de partenaires. Mistral AI est présenté par une partie de la presse régionale comme le « fleuron européen » de l'intelligence artificielle — une façon de dire que la Côte d'Ivoire s'associe à un acteur français plutôt qu'américain ou chinois pour construire ses propres usages. C'est une décision de politique industrielle qui a du sens dans un secteur où trois ou quatre entreprises, toutes situées aux États-Unis ou en Chine, concentrent l'essentiel des modèles de fondation et de la puissance de calcul. Choisir un partenaire européen, c'est diversifier sa dépendance plutôt que la supprimer.

Cette même stratégie numérique s'appuie pourtant, pour la connectivité, sur un acteur américain. Depuis juillet, Starlink — filiale de SpaceX — est autorisée à déployer ses services satellitaires sur l'ensemble du territoire ivoirien, dans le cadre d'un programme de connectivité rurale qui vise à faire passer la couverture internet de 95 à 98 %. L'autorisation, provisoire pour douze mois avant l'octroi d'une licence définitive, prévoit un ajustement du tarif selon les revenus générés et un encadrement pour préserver l'équilibre avec les opérateurs historiques. Le choix est défendable sur le plan technique — peu d'alternatives existent pour couvrir rapidement des zones reculées — mais il illustre la même réalité que le partenariat Mistral : la souveraineté numérique ivoirienne se construit, pour l'instant, comme une addition de dépendances choisies plutôt que comme une infrastructure entièrement nationale.

Le milliard reste à documenter

Reste une zone d'ombre, à documenter plutôt qu'à trancher : l'annonce du milliard de dollars ne précise ni la répartition entre infrastructure, recherche et formation, ni l'origine des financements — budget de l'État, investisseurs privés, partenaires internationaux. Étalé sur trente ans, l'engagement représente en moyenne un peu plus de 33 millions de dollars par an, un ordre de grandeur très inférieur à l'investissement annuel d'un seul grand laboratoire américain ou chinois. Cela ne rend pas le projet vain — un centre de données

national et une formation numérique généralisée dans les écoles primaires ont une utilité propre, indépendamment de toute ambition de rivaliser avec les géants du secteur — mais cela invite à distinguer l'affichage politique, cohérent et répété dans plusieurs forums internationaux, de la structure de financement réelle, qui reste à préciser.

Le ministère n'a pas caché cette dimension progressive : le partenariat avec Mistral s'inscrit dans une feuille de route numérique 2026-2028 qui compte quarante projets, elle-même rattachée au plan national de développement 2026-2030. L'intelligence artificielle n'est donc pas un projet isolé mais une brique parmi d'autres d'une stratégie numérique plus large, ce qui explique en partie pourquoi aucun chiffrage détaillé n'a encore été rendu public — les arbitrages budgétaires précis se font sans doute projet par projet, au fil de la mise en œuvre.

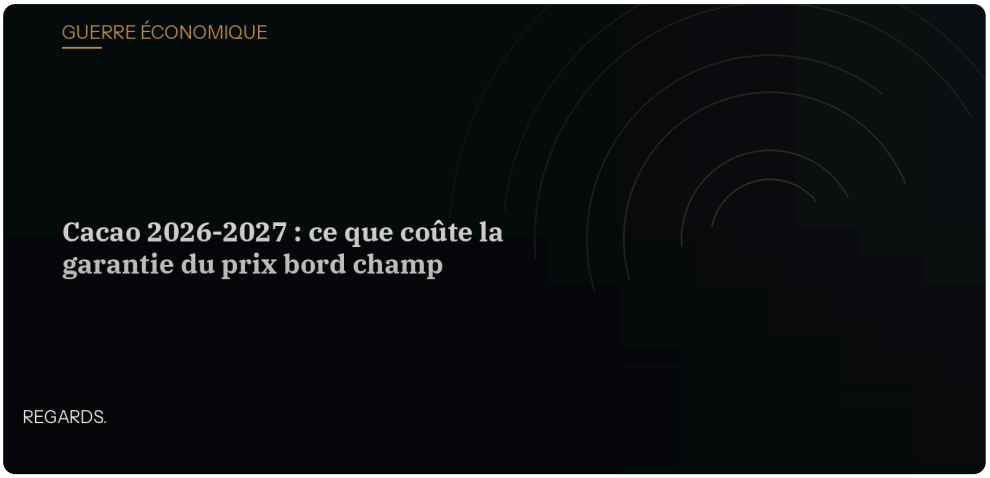
Ce que REGARDS va suivre

Les conclusions de l'audit Mistral présentées au sommet IMPACT IA des 9-11 septembre, pour voir si elles débouchent sur des cas d'usage concrets ou restent au stade de la cartographie ; l'avancement réel du centre de données de Grand-Bassam et la date de sa mise en service ; toute précision publique sur la répartition du milliard de dollars annoncé en mai entre infrastructure, recherche et formation ; et la manière dont la licence définitive de Starlink, à l'issue de la période probatoire de douze mois, articule concrètement ouverture à la connectivité satellitaire et protection des opérateurs historiques ivoiriens.

03/14 — CÔTE D'IVOIRE · GUERRE ÉCONOMIQUE

Cacao 2026-2027 : ce que coûte la garantie du prix bord champ

Par REGARDS



Le 1er septembre, jour de la Journée nationale du café-cacao, le gouvernement ivoirien a fixé le prix bord champ de la campagne principale 2026-2027 à 1 200 FCFA le kilogramme. Le chiffre, en lui-même, n'a rien d'inédit — c'était déjà le tarif de la campagne intermédiaire de mars à août. Ce qui frappe, c'est la comparaison avec la campagne précédente, où les planteurs touchaient 2 800 FCFA : une baisse de plus de moitié, présentée par le ministre du Commerce et de l'Industrie Bruno Nabagné Koné comme le résultat d'une « correction spectaculaire » après une flambée mondiale exceptionnelle, et comme un compromis « soutenable » entre les intérêts des producteurs et les contraintes budgétaires de l'État. Il a aussi rappelé que 1 200 FCFA reste, dans l'histoire des campagnes principales, le troisième meilleur prix jamais offert aux planteurs ivoiriens.

Le problème n'est pas seulement la baisse en elle-même — les cours mondiaux du cacao se sont effectivement repliés après leur pic de 2024-2025 — mais son ampleur relative face aux autres grands pays producteurs. Une comparaison publiée début septembre situe la Côte d'Ivoire en dernière position parmi les principaux exportateurs mondiaux. Le voisin ghanéen paierait autour de 2 100 FCFA, soit près de 900 FCFA de plus par kilo ; le Cameroun, le Nigeria, l'Équateur et le Brésil se situent tous, eux, au-delà de 2 700 FCFA. Premier producteur

mondial avec une part qui dépasse encore les deux cinquièmes de l'offre globale, la Côte d'Ivoire se retrouve donc, sur ce critère précis, le pays qui rémunère le moins ses planteurs.

Le prix qui se fixe avant la récolte

Ce paradoxe s'explique par un mécanisme que le ministre a lui-même mis en avant plutôt que caché : le prix bord champ ivoirien est garanti à l'avance, grâce aux ventes anticipées organisées par le Conseil du Café-Cacao. L'État vend une partie de la récolte à venir avant même qu'elle ne soit cueillie, ce qui permet de fixer un prix stable pour les producteurs quels que soient les soubresauts ultérieurs du marché. C'est un filet de sécurité qui a montré son utilité les années où les cours s'effondrent brutalement en cours de campagne. Mais le même mécanisme joue en sens inverse quand les cours, après une flambée, refluent progressivement plutôt que brutalement : les ventes anticipées de la campagne passée avaient été calées sur des prix mondiaux très élevés, et le nouveau prix bord champ doit désormais refléter des cours redescendus, sans que les planteurs aient pu profiter du plateau intermédiaire qu'ont capté, eux, les systèmes moins centralisés.

Le journaliste ivoirien André Silver Konan a résumé ce contraste en notant que les marchés libéralisés rémunèrent mieux leurs producteurs — une manière de poser, depuis l'intérieur du débat ivoirien, la question que la Côte d'Ivoire et le Ghana s'étaient pourtant engagés à traiter ensemble. En juin, les deux pays avaient signé une déclaration commune visant à harmoniser leurs prix et à peser collectivement face aux marchés financiers occidentaux où se négocient les cours du cacao, à Londres et à New York. Trois mois plus tard, c'est un écart de près de 900 FCFA par kilo qui sépare les deux voisins, dans le sens le plus défavorable à la Côte d'Ivoire.

Une vulnérabilité qui n'est plus seulement extérieure

Les analyses précédentes sur ce sujet, y compris sur ce site, ont surtout regardé vers l'extérieur : les prix qui se fixent à Londres et à New York, la valeur captée par les transformateurs et les marques occidentales, une industrie du chocolat qui explore des alternatives sans fèves pour desserrer sa dépendance au cacao africain. Cet épisode de septembre déplace une partie du regard vers l'intérieur : le mécanisme de stabilisation lui-même, pensé pour protéger les planteurs de la volatilité, peut aussi les priver d'une partie de la remontée des cours

qu'un système moins verrouillé aurait mieux transmise. Ce n'est pas une défaillance de gestion à proprement parler — le Conseil du Café-Cacao a fait ce pour quoi il a été conçu — mais cela révèle un arbitrage rarement assumé publiquement entre stabilité garantie et captation du meilleur prix disponible à un instant donné.

Aucune réaction publique de l'Interprofession café-cacao ni des principales coopératives de planteurs n'a pu être retrouvée à ce stade sur cet écart précis avec les pays voisins ; l'article se limite donc à la justification gouvernementale disponible et à la lecture journalistique qui la met en perspective, en attendant que d'éventuelles prises de position producteurs viennent compléter le tableau.

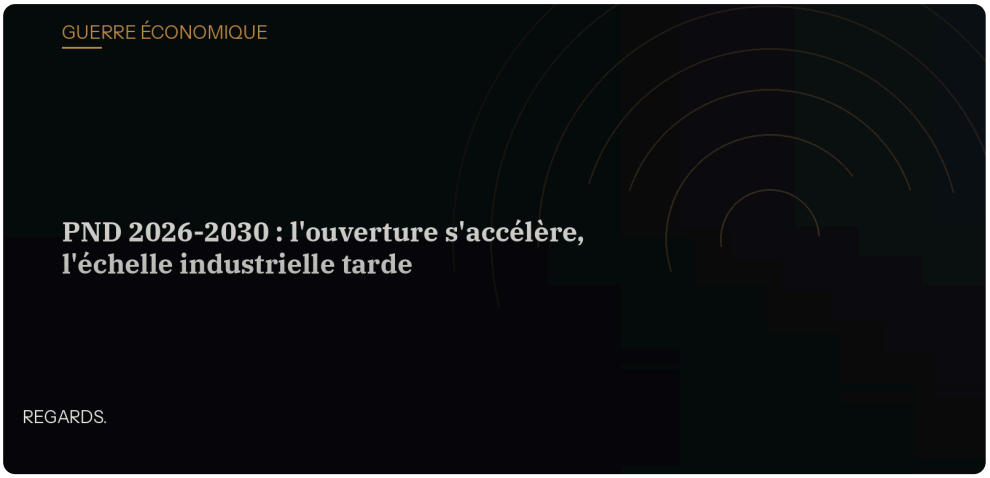
Ce que REGARDS va suivre

Toute publication détaillant le volume et le calendrier des ventes anticipées du Conseil du Café-Cacao pour la campagne 2026-2027 ; une éventuelle réaction de l'ICCIG ou d'autres organisations de planteurs à l'écart de prix avec le Ghana ; les suites concrètes de la déclaration commune ivoiro-ghanéenne de juin sur l'harmonisation des prix ; et le prix qui sera fixé pour la campagne intermédiaire de 2027, qui dira si cet épisode reste ponctuel ou devient une tendance.

04/14 — CÔTE D'IVOIRE · GUERRE ÉCONOMIQUE · PND 2026-2030

PND 2026-2030 : l'ouverture s'accélère, l'échelle industrielle tarde

Par REGARDS



Le 24 août, le député Hervé Bombet a tenu une séance de restitution auprès des citoyens pour expliquer un texte que le Parlement ivoirien venait d'adopter : la mise en œuvre des engagements de la Côte d'Ivoire dans la Zone de libre-échange continentale africaine, avec le démantèlement progressif des droits de douane sur les produits dits non sensibles. Les chiffres qu'il a présentés sont impressionnants sur le papier : un marché potentiel de 1,3 milliard de consommateurs, pour un PIB continental de l'ordre de 3 400 milliards de dollars. À la clé, une progression espérée du PIB ivoirien pouvant atteindre 9 % et des exportations en hausse de 44 %. Il a aussi dit, sans détour, ce que ces mêmes chiffres impliquent de moins vendeur : une baisse des recettes douanières, à mesure que les tarifs tombent.

C'est exactement le genre d'arbitrage que le Plan National de Développement 2026-2030 promet de faire, sans toujours en détailler le prix. L'intégration à la Zone de libre-échange continentale africaine est l'un des six piliers du plan, dans la logique où l'ouverture des marchés doit tirer la croissance vers le haut. Mais un marché plus grand ne profite qu'aux entreprises capables d'y vendre quelque chose de compétitif — et c'est précisément le point sur lequel le député a insisté le plus, en appelant les entreprises ivoiriennes à se préparer à affronter une concurrence continentale qu'elles n'ont pas encore

véritablement connue. Aucune mesure d'accompagnement chiffrée n'a été présentée ce jour-là pour cette mise à niveau, ni pour compenser la perte de recettes douanières.

Une usine qui rouvre, un objectif qui reste loin

Le second pilier du PND qui a bougé récemment est plus concret, mais à une tout autre échelle. Le 27 août, la presse ivoirienne a annoncé la renaissance de l'ancienne Union industrielle textile de Côte d'Ivoire, fermée depuis 2002 avec plus de 13 millions d'euros de dettes, sous un nouveau nom : Industrie textile de Côte d'Ivoire. Un groupement d'actionnaires privés ivoiriens, la Société des textiles de Côte d'Ivoire, pilote la reprise, avec un investissement annoncé de 12 millions d'euros sur cinq ans et une ouverture prévue début 2027. Environ mille emplois sont attendus dans une première phase, pour approvisionner le marché ivoirien et régional et renforcer la transformation locale du coton.

C'est une bonne nouvelle industrielle, la première du genre depuis longtemps dans cette filière précise, et elle mérite d'être saluée pour ce qu'elle est : une usine fermée depuis plus de vingt ans qui retrouve une activité, financée par des capitaux ivoiriens plutôt qu'étrangers. Mais le PND affiche par ailleurs un objectif de 500 000 emplois industriels d'ici 2030, appuyé sur la transformation locale du cacao, de la noix de cajou et de l'hévéa, ainsi que sur la substitution aux importations alimentaires. Mille emplois sur une échéance de cinq ans, même en ajoutant les phases suivantes du projet ITCI, ne représentent qu'une fraction marginale de cette ambition. Le plan ne précise pas combien de projets de cette taille, ou de plus grande envergure, doivent encore se concrétiser chaque année pour tenir le rythme.

Deux signaux, le même écart

Pris isolément, ni l'adoption du texte ZLECAF ni la reprise d'Utexi ne sont des nouvelles négatives. Le premier ouvre effectivement un marché considérable ; le second remet en service un outil industriel abandonné. Mais mis côte à côte, les deux épisodes montrent le même mécanisme : une annonce chiffrée à l'échelle du plan tout entier, avec un mode de calcul qui reste flou, se confronte à une réalisation concrète, mesurable, mais forcément plus modeste. C'est la différence entre un objectif de politique publique et l'addition de projets qui, un

par un, doivent finir par l'atteindre. Aucune des deux annonces de fin août ne précise où se situe le pays sur ce chemin, ni si le rythme constaté correspond à la trajectoire nécessaire.

Le comité de pilotage installé début juillet à la Primature, déjà mentionné dans l'édition précédente de ce suivi, reste le bon endroit pour combler cet écart d'information — à condition qu'il publie, filière par filière, le nombre de projets industriels réellement engagés et leur volume d'emplois cumulé, plutôt que de laisser chaque annonce individuelle porter seule le poids de l'objectif global. Sur le volet ZLECAF, une estimation publique de la perte de recettes douanières attendue, et des mesures de mise à niveau des entreprises exposées à la concurrence continentale, donneraient un contenu vérifiable à l'appel du député Bombet à la préparation — plutôt que de laisser cet appel sans suite chiffrée.

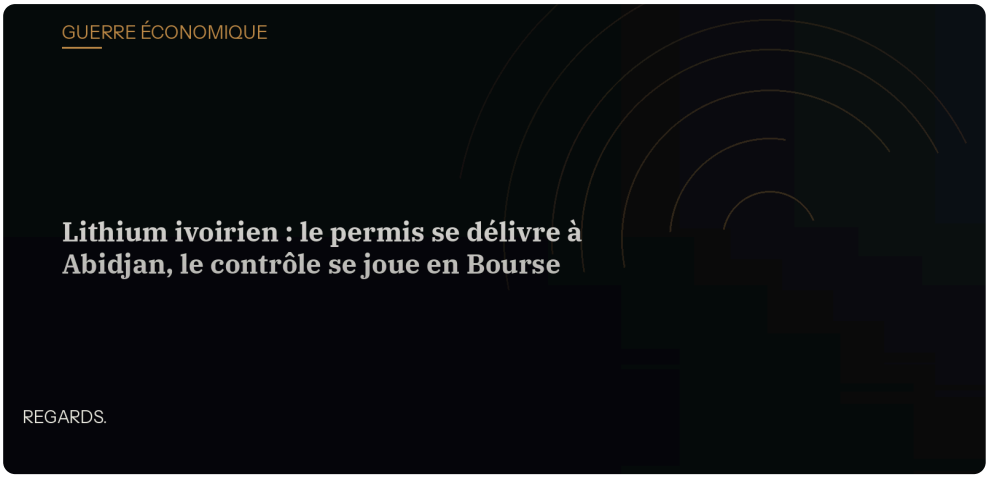
Ce que REGARDS va suivre

La publication éventuelle, par le comité de pilotage du PND, d'un décompte consolidé des emplois industriels créés filière par filière, comparé à la trajectoire nécessaire pour atteindre 500 000 d'ici 2030 ; toute estimation officielle de l'impact du démantèlement tarifaire ZLECAF sur les recettes douanières et les mesures prévues pour l'absorber ; l'avancement du chantier ITCI vers son ouverture annoncée début 2027 ; et l'apparition éventuelle d'autres projets industriels de taille comparable ou supérieure dans les filières cacao, cajou et hévéa identifiées par le plan.

05/14 — CÔTE D'IVOIRE · GUERRE ÉCONOMIQUE

Lithium ivoirien : le permis se délivre à Abidjan, le contrôle se joue en Bourse

Par REGARDS



Au sud d'Agboville, entre les cacaoyères et les hévéas, des géologues ont sondé en 2025 une veine de pegmatite dont les teneurs en lithium atteignaient 1,25 %. Rien d'exceptionnel en apparence : un permis de recherche parmi une dizaine attribués ces trois dernières années, entre M'Batto, Toumodi, Biankouma, Sakassou ou Tiébissou. Sauf que ce gisement précis se retrouve, depuis le mois de mai, au cœur d'une opération financière qui s'est jouée à des milliers de kilomètres de la Côte d'Ivoire, sans qu'Abidjan n'y prenne la moindre part.

Le permis d'Agboville-Rubino appartient à Khaleesi Resources SARL, filiale locale d'Atlantic Lithium, une société minière cotée à Londres et à Sydney dont l'actif principal reste le gisement d'Ewoyaa, au Ghana voisin. En mai 2026, le géant chinois de la métallurgie des batteries Huayou Cobalt a annoncé le rachat intégral d'Atlantic Lithium pour 210 millions de dollars en numéraire, rapporte Sika Finance. Le principal actionnaire du groupe, le sud-africain Assore International Holdings, a soutenu l'offre. La transaction porte sur l'ensemble des actifs d'Atlantic Lithium, Ghana compris, et donc, mécaniquement, sur le lithium ivoirien. Aucune réaction officielle du gouvernement ivoirien à cette opération précise n'a pu être retrouvée à ce jour — un silence qui, en creux, mesure combien un changement de propriétaire aussi structurant peut se dérouler sans le moindre écho institutionnel.

Une feuille de route à 63 milliards de dollars

Le 10 juillet 2026, réuni en forum interministériel à Abidjan consacré aux minéraux critiques, le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie Mamadou Sangafowa-Coulibaly a présenté la Politique intégrée des ressources minières et énergétiques, une feuille de route 2026-2040 qui chiffre à environ 63 milliards de dollars l'investissement nécessaire pour bâtir une industrie extractive performante, selon Financial Afrik. Devant un parterre de ministres africains, il a plaidé pour que le continent passe « de l'exportation brute à la transformation locale » de ses ressources, lithium, nickel, cobalt, manganèse et terres rares en tête, portées par la demande mondiale de batteries et de technologies bas-carbone. Une révision du code minier et du code pétrolier, destinée à imposer davantage de contenu local aux opérateurs, a été annoncée dans la foulée. L'or reste le pilier historique du secteur. Sa production, encore à 55 tonnes en 2024, doit selon les autorités atteindre 600 tonnes à terme. Mais c'est bien la ruée mondiale sur les métaux de la transition énergétique qui a poussé Abidjan à multiplier les permis de recherche pour le lithium depuis 2023, de Khaleesi Resources près d'Agboville et d'Adzopé à Global Energy & Minerals du côté de Sakassou et de Bouaké.

Le maillon qui échappe à l'État

Le mécanisme est classique dans l'industrie minière, et c'est précisément ce qui en fait un point de vulnérabilité. L'État accorde un permis de recherche à une petite société d'exploration, souvent cotée sur une bourse étrangère et faiblement capitalisée, qui vit de levées de fonds successives pour financer ses forages. Si la découverte se confirme, comme à Agboville, cette société devient elle-même une cible : un acteur industriel plus puissant rachète la coquille cotée plutôt que de négocier un nouveau permis avec l'État hôte. Le contrôle du gisement change alors de mains lors d'une opération boursière, sans que le pays où se trouve le minerai n'ait de droit de regard ni, le plus souvent, d'information préalable. C'est ce qui vient de se produire avec Huayou Cobalt, déjà présent dans le nickel indonésien et le cobalt congolais, qui ajoute un actif ivoirien à son portefeuille sans avoir eu à discuter une seule fois avec Abidjan. Pour la Côte d'Ivoire, la difficulté n'est donc pas tant d'attirer les capitaux, les permis se sont multipliés sans peine depuis trois ans, que de garder prise sur ce que ces capitaux deviennent une fois le permis attribué.

Zimbabwe interdit, la Côte d'Ivoire légifère

D'autres pays producteurs ont choisi une réponse plus frontale. Le 25 février 2026, le Zimbabwe a purement et simplement interdit l'exportation de ses minerais bruts non transformés, lithium, platinoïdes, cuivre et nickel compris, sauf pour les opérateurs déjà engagés dans la construction d'unités de raffinage locales, rapporte la presse zimbabwéenne relayée par l'agence panafricaine AllAfrica. Le gouvernement zimbabwéen justifie la mesure au nom de l'intérêt national. Elle s'applique pourtant à un secteur minier déjà largement dominé par des capitaux chinois, preuve que l'interdiction d'exporter la matière brute ne suffit pas, à elle seule, à garantir qui capte la valeur ajoutée en aval. La Côte d'Ivoire a fait un choix inverse : plutôt qu'un embargo, une révision graduelle du cadre légal pour imposer, permis par permis, des obligations de transformation et d'emploi local. Le pari est plus mesuré, sans doute plus praticable pour une industrie minière encore jeune. Il est aussi plus lent, et le rachat d'Atlantic Lithium par Huayou Cobalt s'est conclu alors que cette révision du code minier était encore en chantier.

Un théâtre encore secondaire d'une rivalité mondiale

Cette bataille discrète pour le lithium ivoirien s'inscrit dans un rapport de force bien plus large. Une note de l'Agence Ecofin publiée début septembre décrit un « duel à distance » entre la Chine et les États-Unis pour le contrôle des minerais critiques africains : Pékin mise sur ses entreprises publiques et son maillage financier et diplomatique de longue date, quand Washington s'appuie sur ses agences de financement du développement et sur de nouveaux partenaires du Golfe. La République démocratique du Congo, la Zambie ou le Mali concentrent pour l'instant l'essentiel de cette attention ; la Côte d'Ivoire n'y figure pas encore. Mais avec 63 milliards de dollars de besoins d'investissement annoncés et un premier gisement de lithium déjà passé sous pavillon chinois, elle pourrait ne pas rester longtemps à la marge de ce théâtre.

Ce que REGARDS va suivre

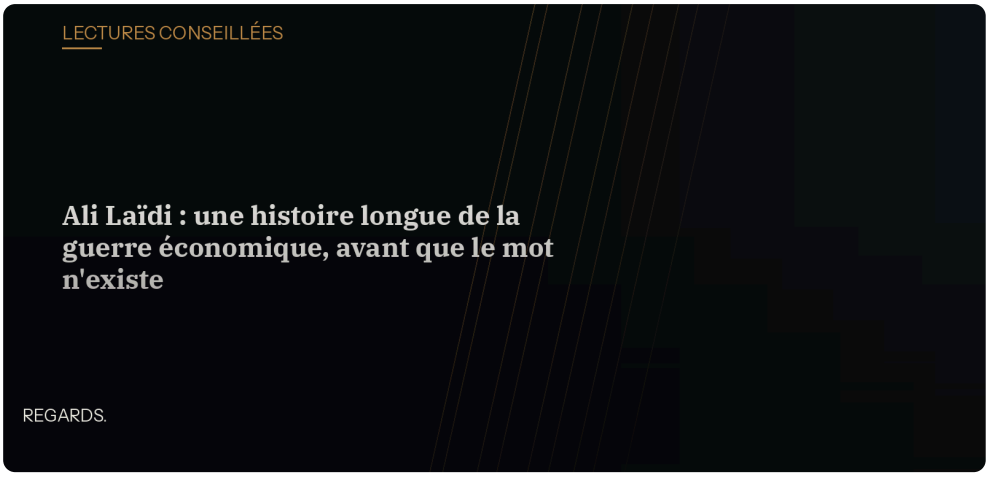
Le rythme auquel le code minier révisé imposera réellement des obligations de transformation locale aux nouveaux titulaires de permis, plutôt que de rester à l'état de feuille de route. Le devenir concret du permis d'Agboville-Rubino sous pavillon Huayou Cobalt, entre mise en

exploitation, cession ultérieure ou gisement laissé dormant en attendant une remontée des cours mondiaux du lithium. Et la question, plus large, de savoir si Abidjan entend un jour se doter d'un droit de regard sur les changements de contrôle actionnarial des sociétés titulaires de permis miniers ivoiriens, comme certains pays producteurs commencent à l'envisager.

06/14 — GUERRE ÉCONOMIQUE · LECTURES CONSEILLÉES

Ali Laïdi : une histoire longue de la guerre économique, avant que le mot n'existe

Par REGARDS



Avant qu'il y ait des États, des monnaies ou des traités commerciaux, il y avait déjà l'échange — et, avec lui, un rapport de force. C'est par ce constat, emprunté aux travaux de l'anthropologue Pierre Clastres, qu'Ali Laïdi ouvre Histoire mondiale de la guerre économique (Perrin, 2016) : le commerce n'a jamais été le long fleuve tranquille pacifié par la main invisible du marché que promettaient les économistes, il a toujours porté en lui une part de rivalité, depuis les sociétés les plus anciennes jusqu'à la mondialisation contemporaine.

L'auteur n'est pas un nouveau venu sur le sujet. Docteur en science politique, Ali Laïdi anime depuis 2006 sur France 24 la seule chronique audiovisuelle française consacrée à la guerre économique, a enseigné à Sciences Po Paris comme à l'École de Guerre Économique, et a cofondé en 2019 l'École de Pensée sur la Guerre économique. Plus de cinq cents pages plus tard, ce livre reste l'un des rares ouvrages français à documenter le sujet sur la longue durée — le Portail de l'intelligence économique le qualifie de jalon dans la reconnaissance académique du concept, à une époque où moins d'une dizaine d'ouvrages comparables existaient en français.

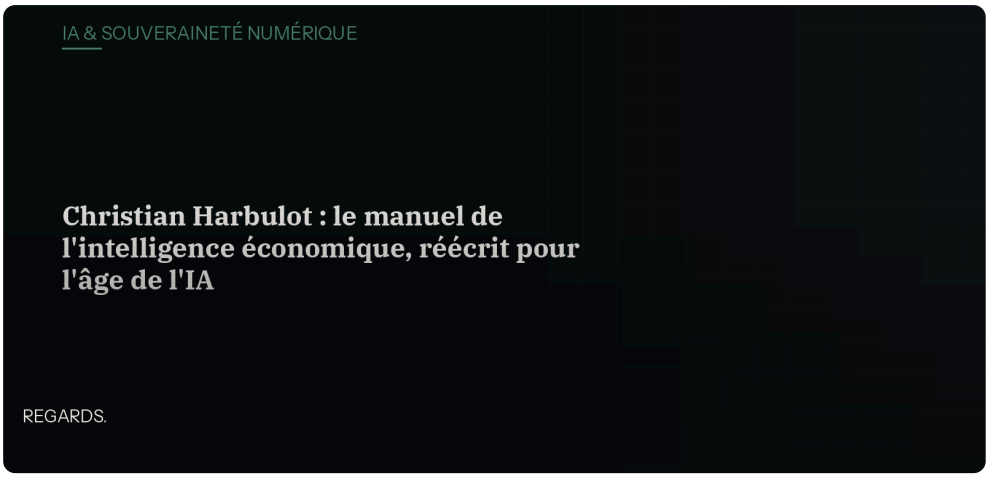
La démonstration progresse par accumulation plutôt que par thèse unique : logiques impériales, luttes pour la suprématie commerciale, contrôle des routes de circulation, rôle du colonialisme dans la structuration des échanges. Laïdi montre que la rivalité économique n'est pas un accident de l'histoire mais une constante, y compris à l'âge de la mondialisation censée l'apaiser par le commerce. Pour un lecteur qui suit la rubrique Cajou, gaz, ports sur REGARDS, ce recul historique donne un cadre à des situations autrement traitées au fil de l'actualité : la captation de valeur n'est pas un épisode isolé, mais la version contemporaine d'un phénomène que Laïdi retrace depuis les sociétés primitives.

Le livre ne prescrit rien à la Côte d'Ivoire ni à aucun État en particulier — ce n'est pas son objet. Mais il donne les mots et la profondeur historique pour lire ce que REGARDS documente semaine après semaine, plutôt qu'un vocabulaire emprunté au seul fil de l'actualité.

07/14 — GUERRE ÉCONOMIQUE · IA & SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE · LECTURES CONSEILLÉES

Christian Harbulot : le manuel de l'intelligence économique, réécrit pour l'âge de l'IA

Par REGARDS



Il est paru le 3 septembre 2026, trois jours avant la rédaction de cet article : la quatrième édition du Manuel d'intelligence économique, dirigé par Christian Harbulot, s'attaque à un problème que la première édition, publiée il y a près de quarante ans, ne connaissait pas encore — une intelligence artificielle qui redistribue en quelques mois les cartes de la compétition informationnelle.

Publié aux Presses universitaires de France, ce manuel collectif accompagne l'émergence de l'intelligence économique comme discipline enseignée en France depuis quatre décennies, désormais présente dans les instituts d'études politiques, les écoles de commerce et d'ingénieurs, les facultés de droit. Harbulot en coordonne la direction depuis l'origine ; cette édition réunit à nouveau universitaires, consultants, juristes du renseignement et spécialistes de la contre-ingérence.

Ce qui change dans cette version tient à trois évolutions que REGARDS retrouve régulièrement dans son propre travail : l'expansion de l'intelligence artificielle, la croissance de l'influence numérique, l'approfondissement de la cybersécurité. L'éditeur y ajoute le développement des capacités de contre-ingérence et l'intégration de

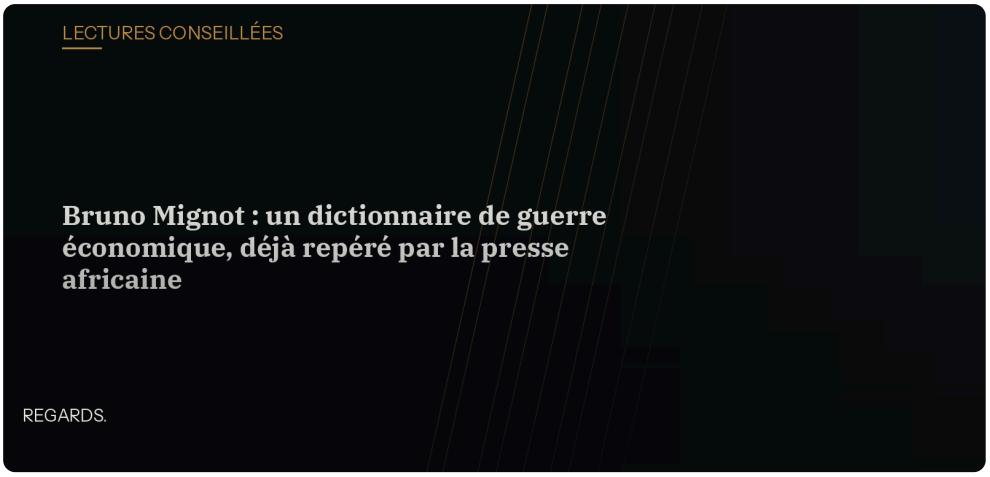
l'intelligence juridique dans la décision — deux volets encore peu présents dans le débat public ivoirien, alors que la question de savoir qui maîtrise réellement les fondations de l'IA locale reste, comme le documentait déjà un article récent de REGARDS, largement ouverte.

Le manuel s'adresse d'abord aux praticiens en poste et aux étudiants des filières concernées, pas au grand public — ce n'est pas une lecture de vulgarisation. Mais c'est précisément parce qu'il fixe le vocabulaire et les catégories que la discipline emploie aujourd'hui, quarante ans après ses débuts, qu'il vaut d'être signalé ici : c'est cette même grille de lecture — rapport de force, chaîne de valeur, vulnérabilité informationnelle — que REGARDS mobilise pour lire l'actualité ivoirienne, du cajou aux datacenters.

08/14 — CÔTE D'IVOIRE · GUERRE ÉCONOMIQUE · LECTURES CONSEILLÉES

Bruno Mignot : un dictionnaire de guerre économique, déjà repéré par la presse africaine

Par REGARDS



En juillet 2026, c'est un site d'information ouest-africain, Afrique54.net, qui a mis en avant ce dictionnaire fraîchement paru — pas une revue spécialisée française. Le choix n'est pas anodin : le général (2S) Bruno Mignot y consacre une partie de son propos aux entrepreneurs et décideurs publics confrontés à une concurrence mondiale de plus en plus agressive, un public que la littérature française d'intelligence économique cible rarement en priorité.

Publié en avril 2026 chez L'Harmattan, préfacé par Christian Harbulot, ce Dictionnaire notionnel et méthodologique d'intelligence économique réunit 160 notions définies, 580 références documentaires, 320 cas concrets et 60 techniques opérationnelles en 366 pages — un ouvrage d'usage plutôt qu'un essai à lire d'une traite, pensé pour être consulté notion par notion.

REGARDS documentait récemment, dans son analyse de l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire, une captation de valeur qui échappe largement à l'État faute d'outils d'analyse partagés entre administrations, entreprises et société civile. Un dictionnaire qui définit clairement des notions comme le maillon faible, la vulnérabilité informationnelle ou la prédation économique n'y suffira pas seul, mais

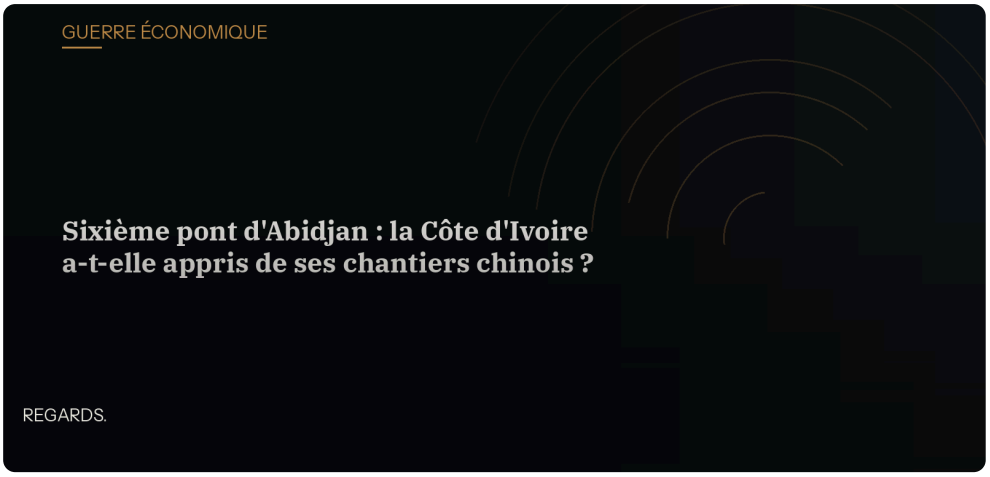
il donne au moins un vocabulaire commun à des acteurs qui, aujourd'hui, ne parlent pas toujours le même langage face à ces menaces.

Rien n'indique en revanche que les 320 cas concrets couvrent spécifiquement le contexte ivoirien ou ouest-africain — c'est un outil méthodologique généraliste, pensé depuis la France, à charge pour le lecteur d'y transposer ses propres dossiers plutôt que d'y chercher des exemples régionaux tout faits.

09/14 — CÔTE D'IVOIRE · GUERRE ÉCONOMIQUE

Sixième pont d'Abidjan : la Côte d'Ivoire a-t-elle appris de ses chantiers chinois ?

Par REGARDS



À Abidjan, on ne se demande plus si l'on va traverser un pont, mais lequel prendra le moins de temps. Cinq ouvrages enjambent déjà la lagune, et un sixième, promis depuis des années entre Abatta, Koumassi et l'aéroport de Port-Bouët, reste à l'état de dossier depuis 2022. Fin août 2026, ce dossier a bougé, et c'est la façon dont il a bougé qui mérite l'attention.

Selon des informations d'Africa Intelligence reprises coup sur coup par Financial Afrik, Connectionivoirienne, Koaci et L'Infodrome, l'État ivoirien s'orienterait vers la Socoprim, filiale du groupe français Bouygues déjà concessionnaire du pont Henri Konan Bédié, pour construire et exploiter ce sixième pont d'un coût annoncé à 200 milliards de FCFA, selon un montage en partenariat public-privé avec péage. Le concurrent qu'elle devancerait n'est pas n'importe qui : la China Civil Engineering Construction Corporation (CCECC), entreprise publique chinoise qui négociait ce marché en exclusivité depuis un protocole d'accord signé en 2022 et prorogé jusqu'en 2024. Rien n'a filtré publiquement de l'issue de ces discussions pendant près de deux ans. Précision utile : à ce jour, aucune signature officielle n'a été communiquée par le gouvernement ivoirien, la Socoprim reste

présentée comme la candidate « pressentie », et la presse elle-même cite des sources anonymes plutôt qu'une annonce en conseil des ministres.

Un silence de deux ans qui s'explique en partie ailleurs

Ce basculement, même non confirmé officiellement, ne surgit pas de nulle part. Il intervient alors que trois autres grands chantiers confiés à des entreprises chinoises en Côte d'Ivoire portent, eux, un passif documenté par la presse ivoirienne : le quatrième pont d'Abidjan, livré avec quatre ans de retard et un dépassement budgétaire de 142 à 154 milliards de FCFA, tunnel et dernier ouvrage compris que l'entreprise chinoise en charge avait refusé de construire ; le port sec de Ferké, lancé en 2021 pour une livraison promise fin 2023 ; cinq ans plus tard, en avril 2026, il n'affichait toujours que 28 % de réalisation ; le stade olympique d'Ebimpé, où l'État a dû injecter 20 milliards de FCFA supplémentaires un an après son inauguration. Face à ce même bailleur potentiel pour un cinquième chantier, il n'est pas déraisonnable de lire dans le choix rapporté de la Socoprim une décision qui tient compte de ce bilan, même si aucune déclaration officielle ne l'a formulé en ces termes.

Connectionivoirienne, qui a le plus détaillé cette bascule, cite un argument revenant dans plusieurs de ses sources : la Socoprim a construit le pont Henri Konan Bédié en trois ans avec la participation de plusieurs entreprises ivoiriennes, quand les partenaires chinois auraient tendance, selon les mêmes sources non identifiées, à « tout faire venir de Chine » et à refuser « absolument tout contrôle » sur l'exécution des travaux. Ce sont des accusations rapportées, pas des faits établis par une enquête contradictoire, et elles méritent d'être lues comme telles.

Ni rupture ni procès, un rapport de force qui se réajuste

Il serait excessif d'y voir un désengagement de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de la Chine. Le même mois de juin 2026, un autre groupe public chinois, China Road and Bridge Corporation, signait pour un projet touristique de 120 milliards de FCFA à Songon, dont la première pierre est justement annoncée pour ce mois de septembre. Les partenaires chinois restent présents sur des dossiers lourds ; ce qui change, si le

choix de la Socoprim se confirme, c'est que la CCECC ne bénéficie plus d'un boulevard sans concurrence sur un marché où elle a été pressentie en exclusivité pendant deux ans sans résultat visible. Aucune réaction de la CCECC, de l'ambassade de Chine à Abidjan ni du ministère ivoirien des Infrastructures n'a été rendue publique sur ce dossier précis à ce jour, une absence qu'il convient de signaler plutôt que de la passer sous silence.

Un détail rapporté par Connectionivoirienne mérite d'être cité avec la prudence qui s'impose pour un fait qu'aucune autre source n'a pu confirmer de façon indépendante : en 2018 déjà, l'annonce ivoirienne d'une agence de surveillance des investissements chinois aurait provoqué l'annulation, côté chinois, d'un partenariat évalué à 2 000 milliards de FCFA. Si l'épisode est avéré, il rappelle que le rapport de force n'est jamais à sens unique, et que la capacité d'un État à fixer ses propres conditions a, par le passé, eu un coût immédiat.

C'est précisément ce qui rend ce dossier du sixième pont utile à suivre au-delà de son seul tablier de béton. Si la Côte d'Ivoire confirme ce choix et l'assume publiquement, la question qui se pose n'est plus de savoir si un partenaire vaut mieux qu'un autre par nationalité, mais si les critères qui semblent avoir pesé ici — délais tenus, budget maîtrisé, entreprises locales associées, accès de l'État au contrôle du chantier — deviendront la règle appliquée systématiquement à chaque grand marché d'infrastructure du Plan national de développement 2026-2030, chinois, français ou émirati, plutôt qu'un arbitrage ponctuel décidé au cas par cas après coup.

Ce que REGARDS va suivre

Trois éléments méritent d'être surveillés dans les semaines qui viennent : une confirmation ou un démenti officiel du choix de la Socoprim, par le gouvernement ivoirien ou par la CCECC elle-même ; la date effective de signature du contrat et le calendrier de démarrage des travaux, qui diront si l'annonce se traduit enfin par un chantier après quatre ans d'attente ; et, si le choix se confirme, la question de savoir si les critères mis en avant ici — délais tenus, budget maîtrisé, entreprises locales associées, accès de l'État au contrôle du chantier — sont formalisés comme une doctrine d'attribution applicable aux prochains grands marchés du Plan national de développement 2026-2030, ou s'ils restent un arbitrage ponctuel propre à ce seul pont.

Sources :

Connectionivoirienne, « Sixième pont d'Abidjan : la Côte d'Ivoire s'est-elle plantée en optant pour les chinois de la CCECC ? », 20 août 2026
Connectionivoirienne, « Sixième pont d'Abidjan : Socoprim donnée favorite pour décrocher un marché de 200 milliards FCFA », 27 août 2026
Connectionivoirienne, « "Bonne nouvelle" pour le sixième pont d'Abidjan, l'État ivoirien écarte les Chinois de la CCECC… », 28 août 2026
Financial Afrik, « Côte d'Ivoire : 200 milliards de FCFA pour le 6e pont d'Abidjan, entre Abatta, Koumassi et Port-Bouët », 28 août 2026
Koaci, « Côte d'Ivoire : Infrastructures routières, un 6è pont en projet à Abidjan ? », 29 août 2026
Sika Finance, « Côte d'Ivoire : Le 6e pont d'Abidjan se précise »
Sika Finance, « Côte d'Ivoire : Le Chinois CRBC va investir plus de 120 milliards FCFA pour un nouveau pôle touristique à Abidjan », 15 juin 2026

10/14 — GUERRE ÉCONOMIQUE · LECTURES CONSEILLÉES

Giuseppe Gagliano : l'école française de la guerre économique vue depuis l'Italie

Par REGARDS



À Côme, ville lombarde connue pour son lac et sa soie, un centre d'études stratégiques d'une poignée de chercheurs porte le nom d'un général du XIXe siècle, Carlo De Cristoforis. Son président n'est pourtant ni militaire ni économiste : Giuseppe Gagliano est diplômé de philosophie de l'université de Milan. Depuis une dizaine d'années, c'est depuis ce bureau, à des centaines de kilomètres de Paris, qu'il fait connaître à l'Italie une discipline née en France dans les années 1990, la guerre économique — au point que Nicolas Moinet, professeur à l'université de Poitiers, a pu y voir une reconnaissance de l'expertise française bien au-delà de ses frontières.

Publié en 2019 chez VA Éditions, dans la collection Indiscipliné, *L'école française de la guerre économique* n'avance pas de thèse inédite. Ses cent quarante-quatre pages font l'inventaire, vu de l'extérieur, d'un corpus que la France elle-même a mis des années à formaliser. Gagliano s'appuie sur les travaux de Christian Harbulot, qui a fondé l'École de Guerre Économique à Paris en 1997, pour reconstituer une grille où l'affrontement ne se joue plus sur un territoire mais sur une chaîne de valeur, une réputation ou une norme technique — les acteurs qui s'y mesurent n'étant plus seulement des États, mais aussi des groupes industriels et des organisations non gouvernementales.

Des cas d'école plus vieux que le livre, toujours instructifs

Le livre s'appuie sur une poignée de cas déjà anciens mais qui ont fait basculer, chacun à sa manière, la façon dont les entreprises françaises et européennes ont appris à se défendre. L'affaire de la plateforme pétrolière Brent Spar, en 1995, où une campagne de Greenpeace avait contraint Shell à renoncer à son immersion en mer du Nord malgré des études techniques qui lui donnaient raison sur le fond, reste citée comme la preuve que l'opinion publique peut peser plus lourd qu'un dossier scientifique. L'OPA hostile de Mittal Steel sur Arcelor illustre à front renversé un rapport de force purement financier, réglé sur les marchés plutôt que par la diplomatie industrielle. Les campagnes de Greenpeace contre Unilever et Nestlé sur les organismes génétiquement modifiés complètent le tableau d'un terrain où la bataille se gagne aussi dans les linéaires et sur les étiquettes. Gagliano y ajoute les ressources minières, qu'il range parmi les armes de domination économique les plus anciennes — un point sur lequel le livre reste général, sans jamais s'arrêter sur un pays ou un gisement précis.

Un pont plutôt qu'une importation

Ce qui distingue ce livre d'une simple synthèse, c'est la place que Gagliano lui a donnée dans une coopération franco-italienne assumée : il a fait de Nicolas Moinet le directeur exécutif intelligence économique du Cestudec, le centre qu'il préside — Moinet, dont REGARDS avait déjà présenté une intervention vidéo sur la place de la ruse dans la guerre économique (quand la ruse prend le relais de la force). L'Italie n'a pas cherché à recopier le modèle français : elle en a fait un objet d'étude, puis un outil qu'elle adapte à ses propres intérêts, ses infrastructures énergétiques, son tissu de PME industrielles, sa position entre l'Europe et la Méditerranée.

C'est peut-être la leçon la plus utile de ce livre pour un lecteur ivoirien. Une grille de lecture ne se transplante pas telle quelle. Le manuel de référence de Christian Harbulot, déjà présenté dans cette même rubrique, pose les fondations ; ce que Gagliano montre, c'est qu'un pays qui n'a pas inventé cette discipline peut tout de même se l'approprier, à condition d'accepter d'abord de la lire et de la discuter avant de vouloir la reproduire. Le livre ne dit rien de l'Afrique de l'Ouest ni de la Côte d'Ivoire, ce n'est pas son sujet, et il serait malhonnête de

lui prêter un angle qu'il n'a pas. Mais la démarche qu'il documente, celle d'un petit centre de recherche qui construit patiemment sa propre lecture plutôt que d'attendre qu'on la lui fournisse, mérite d'être regardée d'ici aussi.

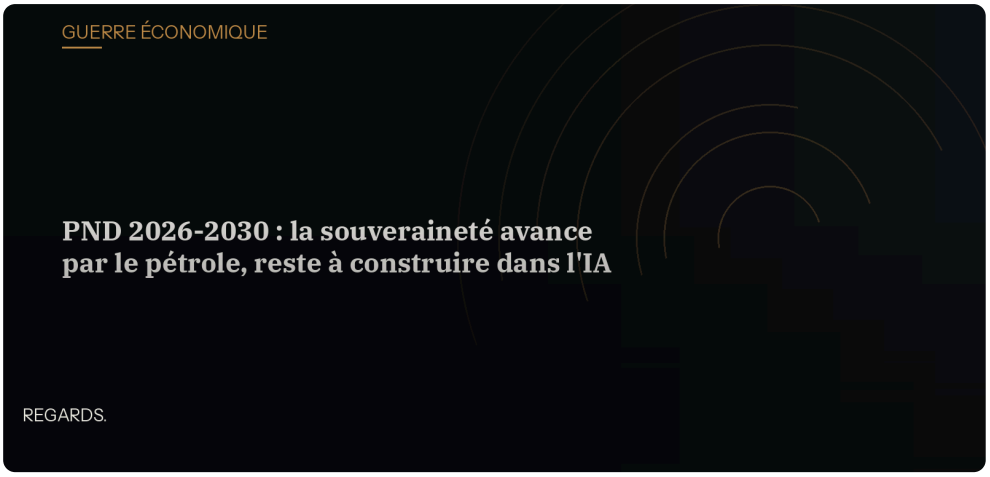
Sources :

VA Éditions, fiche du livre « L'école française de la guerre économique », Giuseppe Gagliano
Toutéconomie, biographie de Giuseppe Gagliano
Nicolas Moinet, « Vers une intelligence économique et stratégique à l'italienne », blog université de Poitiers

11/14 — CÔTE D'IVOIRE · GUERRE ÉCONOMIQUE · PND 2026-2030

PND 2026-2030 : la souveraineté avance par le pétrole, reste à construire dans l'IA

Par REGARDS



Au large de Jacqueville, le champ pétrolier Espoir n'a pas changé de position sur la carte offshore ivoirienne — mais depuis le 9 septembre, c'est une filiale à 100 % de PETROCI, PETROCI CI-26, qui en détient l'exploitation. Mis en production en 2002 par un consortium mené par le canadien CNR (Canadian Natural Resources) aux côtés de Tullow et de PETROCI, le champ change de mains après plus de deux décennies d'opération étrangère, l'autorisation de CNR étant arrivée à expiration. Cette bascule, actée en Conseil des ministres, ouvre cette troisième livraison du suivi quinzaine que REGARDS consacre au Plan National de Développement 2026-2030, ce chantier à 175 milliards d'euros censé faire de la Côte d'Ivoire une puissance industrielle d'ici 2030.

Le fait est vérifiable et déjà en partie exécuté : la nouvelle filiale, capital entièrement détenu par PETROCI Holding, remplace un montage où la société ivoirienne intervenait surtout comme partenaire minoritaire aux côtés des majors internationales, sans jamais opérer directement un champ en production. Ce que le communiqué officiel ne précise pas — volumes repris, calendrier de montée en puissance, part de compétences techniques étrangères encore nécessaire sous contrat de service — reste à documenter. La couverture disponible reste elle-même institutionnelle, sans réaction indépendante ni chiffre de

production : impossible pour l'instant de juger si la recette pour l'État suit ce changement de statut, ou si celui-ci n'est qu'un changement d'enseigne.

Le pétrole se reprend, l'intelligence artificielle se sous-traite

À l'autre bout du spectre sectoriel, le numérique raconte une histoire inverse. Le 1er septembre, le ministère de la Transition numérique a rendu publique la signature, à la mi-août, d'un accord confiant à Mistral AI — le champion français de l'IA générative, épaulé par le cabinet local Artefact Côte d'Ivoire — la conduite d'un audit complet de l'écosystème numérique national, avec à la clé une feuille de route et des projets pilotes dans l'administration, la santé, l'éducation et l'agriculture. L'enveloppe annoncée pour la stratégie nationale d'IA atteint 1 300 milliards de francs CFA. Les premières conclusions ont été présentées à Abidjan du 9 au 11 septembre, lors du sommet Impact IA 2026, autour d'une question que le PND pose déjà depuis son lancement : qui, au juste, construit la souveraineté annoncée.

Cette fois, la question a trouvé une voix pour la poser explicitement. Le site Digital Business Africa a publié un billet demandant, dès son titre, si le gouvernement ivoirien « préfère l'efficacité à la souveraineté » en confiant cet audit à une entreprise européenne plutôt qu'à des sociétés panafricaines. Le ministre du Numérique, Djibril Ouattara, avait anticipé une partie de cette critique : « la souveraineté ne signifie pas faire seul, elle signifie être en mesure de choisir, de comprendre, de contrôler et de faire évoluer les briques technologiques dont on dépend », a-t-il expliqué, présentant Mistral comme un raccourci vers des méthodes éprouvées plutôt qu'un renoncement. Aucune réponse gouvernementale ne s'adresse en revanche à la question précise de Digital Business Africa sur l'absence d'appel à des acteurs panafricains — elle reste ouverte.

Le Premier ministre Robert Beugré Mambé, en clôture du sommet, a repris cette tension à son compte : « notre ambition est que la Côte d'Ivoire développe la capacité de comprendre l'intelligence artificielle, de la maîtriser, de l'adapter et de l'utiliser au service de ses propres priorités », a-t-il déclaré, réclamant un portefeuille de cas d'usage et une feuille de route budgétée plutôt que de nouvelles déclarations d'intention. Le geste le plus concret de la cérémonie tenait pourtant en une ligne de compte rendu : la remise d'ordinateurs à douze boursiers

d'excellence en intelligence artificielle. Douze étudiants équipés face à 1 300 milliards de francs CFA annoncés — l'écart mesure assez bien la distance entre l'ambition affichée et sa traduction en moyens humains.

Ce qui manque n'est pas la volonté, c'est la preuve

Le point commun entre ces deux dossiers n'est pas la direction qu'ils prennent — l'un reprend la main, l'autre délègue — mais l'absence, dans les deux cas, d'un indicateur public pour vérifier dans un an si le pari a payé. Une proposition simple, dans la continuité de celle déjà formulée dans cette série au sujet du comité de pilotage du PND : que la feuille de route issue de l'audit Mistral précise noir sur blanc le nombre d'ingénieurs et de data scientists ivoiriens effectivement formés, la localisation réelle des infrastructures de données, et les conditions de propriété des modèles développés — les trois critères mêmes cités par le ministre pour définir la souveraineté. Sans ces chiffres publics, l'expression restera une formule répétée d'un sommet à l'autre. Le même raisonnement vaut pour PETROCI CI-26 : un premier bilan de production dans l'année, même partiel, dirait plus sur la portée réelle de cette reprise qu'un communiqué de Conseil des ministres.

Ce que REGARDS va suivre

La publication de la feuille de route issue de l'audit Mistral et les indicateurs de compétences qu'elle retiendra ; les premiers chiffres de production ou de recettes de PETROCI CI-26 ; et une éventuelle réponse à la question posée par Digital Business Africa sur le choix d'un partenaire européen plutôt que panafricain.

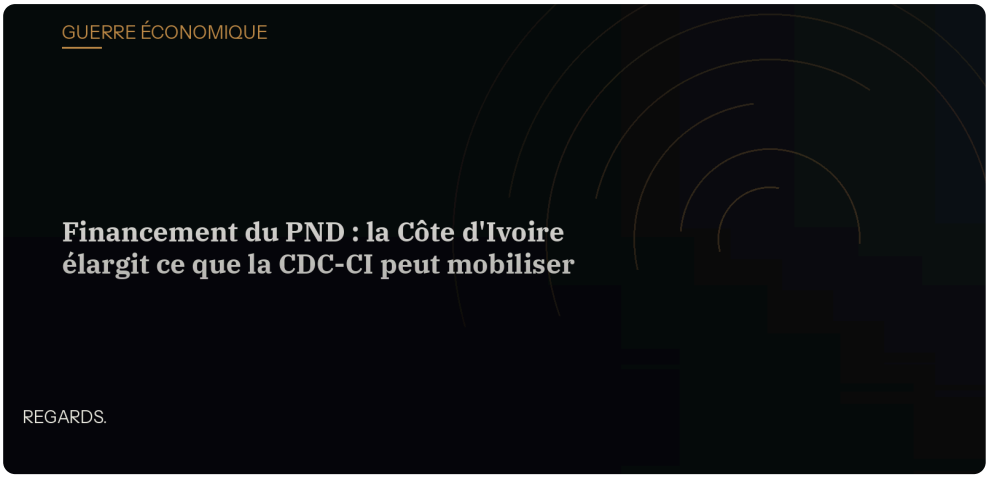
Sources :

Forbes Afrique — Avec PETROCI CI-26, l'État ivoirien crée sa première société publique dédiée à la production pétrolière
L'Intelligent d'Abidjan — PETROCI Holding reprend l'exploitation du champ pétrolier Espoir (CI-26)
RTI Infos — Pétrole offshore : l'État ivoirien renforce son contrôle sur ses actifs pétroliers
Agence Ecofin — La Côte d'Ivoire noue un partenariat avec Mistral pour déployer l'IA dans les secteurs prioritaires
Afrik Soir — Impact IA 2026 : la Côte d'Ivoire fixe le cap vers la souveraineté technologique
Digital Business Africa — [Billet] Côte d'Ivoire : Mistral plus « violente » que les entreprises panafricaines pour étudier le déploiement de l'IA
Connection Ivoirienne — Robert Beugré Mambé réaffirme l'ambition du gouvernement sur l'IA
Présidence de la Côte d'Ivoire — Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 9 septembre 2026

12/14 — CÔTE D'IVOIRE · GUERRE ÉCONOMIQUE

Financement du PND : la Côte d'Ivoire élargit ce que la CDC-CI peut mobiliser

Par REGARDS



Quelque part dans les registres d'une banque, d'un notaire ou d'un assureur ivoirien dort un compte que plus personne ne réclame — un héritage jamais réclamé, une police d'assurance oubliée, un dépôt judiciaire dont personne n'est revenu réclamer les fonds au greffe. Depuis le 9 septembre, ce type de sommes appartient officiellement à l'État, par la voix de la Caisse des Dépôts et Consignations de Côte d'Ivoire. Une ordonnance adoptée ce jour-là en Conseil des ministres modifie la loi de 2018 qui régit l'institution et lui accorde la propriété définitive des sommes déposées dans ses livres et frappées de prescription, c'est-à-dire dont le délai légal de réclamation par leur propriétaire d'origine est écoulé.

Le porte-parole du gouvernement, Amadou Coulibaly, a présenté la mesure comme un moyen d'« étendre les moyens opérationnels nécessaires à l'accomplissement de sa mission de mobilisation de ressources financières additionnelles au profit de l'État pour le financement de l'économie nationale ». L'ordonnance va plus loin qu'un simple transfert de propriété : elle dote aussi la CDC-CI de moyens de coercition, financiers et administratifs, contre les organismes qui rechigneraient à lui verser les dépôts auxquels ils sont

légalement tenus. Autrement dit, l'institution n'aura plus seulement le droit de garder l'argent oublié, elle pourra aussi obliger banques, assureurs et autres dépositaires à le lui remettre.

Un outil discret dans une équation à 175 milliards d'euros

Le moment n'est pas anodin. Le Plan National de Développement 2026-2030 doit mobiliser 70 % de ses financements auprès du capital privé, très largement étranger faute d'épargne domestique suffisante — c'est la question que posait déjà le tout premier article de cette rédaction sur le PND. Élargir ce que la CDC-CI peut collecter en interne s'inscrit dans cette même recherche de sources de financement moins dépendantes des bailleurs extérieurs, déjà documentée par ailleurs : émissions d'obligations diaspora, ou produit d'épargne réglementée destiné à capter une partie de l'épargne informelle qui circule hors du système bancaire — une masse chiffrée, dans une étude déjà ancienne de 2022, à plus de 5 300 milliards de francs CFA. Aucun chiffre récent n'accompagne en revanche cette réforme précise de la CDC-CI : ni le montant des sommes prescrites actuellement immobilisées dans les livres des dépositaires, ni un objectif de collecte annuel n'ont été communiqués à ce jour.

La couverture de presse disponible reste, ici aussi, essentiellement institutionnelle : aucune réaction du secteur bancaire ou assurantiel, dont les dépôts sont directement concernés, n'a pu être retrouvée, pas plus qu'une évaluation indépendante de ce que représente ce gisement de ressources dites « dormantes ». Ce silence ne vaut pas absence de sujet : une somme prescrite reste, à l'origine, l'argent de quelqu'un, et le passage d'un droit de garde à une propriété définitive de l'État mérite un débat public que les communiqués officiels, à eux seuls, ne remplacent pas.

Ce que la transparence pourrait changer

Une réforme de ce type gagnerait à s'accompagner d'un geste simple et peu coûteux : la publication par la CDC-CI d'un rapport annuel chiffrant les montants effectivement récupérés au titre de la prescription, leur origine par type de dépositaire, et leur affectation précise dans le financement de l'économie — plutôt qu'une ligne noyée dans un rapport d'activité général. C'est le même principe que celui déjà proposé dans cette rédaction au sujet du Comité de pilotage du

PND : une institution qui gagne un pouvoir nouveau sur l'argent des Ivoiriens, même dormant, gagne en retour un devoir de rendre compte que les textes eux-mêmes ne prévoient pas toujours. Sans cela, la mesure restera un outil juridique dont l'ampleur réelle échappe à quiconque n'a pas accès aux comptes internes de l'institution.

Ce que REGARDS va suivre

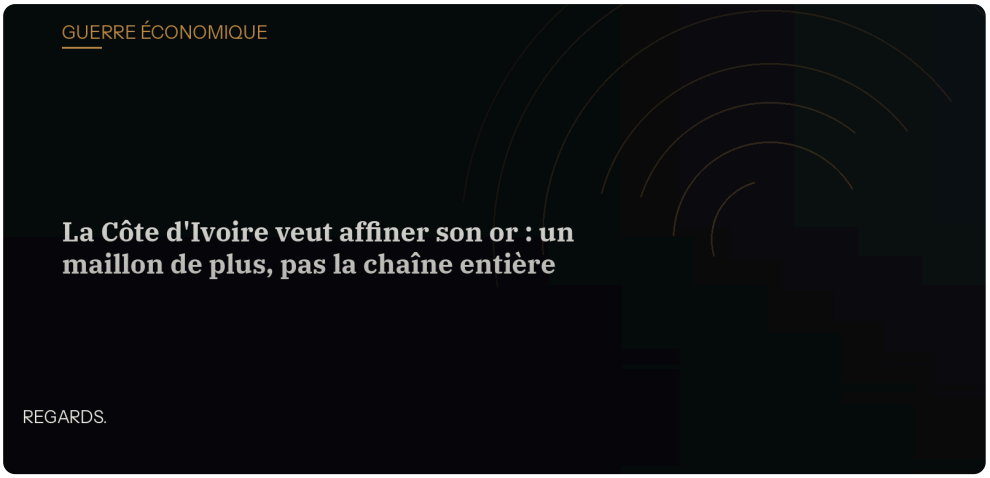
La publication, ou non, d'un premier bilan chiffré des sommes collectées au titre de la prescription ; une éventuelle réaction du secteur bancaire ou assurantiel à ces nouvelles obligations ; et l'articulation, dans les prochains mois, entre cet outil et les autres leviers de financement domestique du PND — obligations diaspora et épargne réglementée notamment.

Sources :
Connection Ivoirienne — Mobilisation de fonds : le gouvernement élargit le périmètre des ressources mobilisables par la CDC-CI
Yeclo — La Caisse des Dépôts et Consignations Côte d'Ivoire réformée
Abidjan.net — Mobilisation de fonds : le gouvernement élargit le périmètre des ressources mobilisables par la CDC-CI
Présidence de la Côte d'Ivoire — Communiqué du Conseil des ministres du mercredi 9 septembre 2026
APIF — Mobilisation de l'épargne populaire : la CDC-CI et le produit d'épargne réglementée et rémunérée
Connection Ivoirienne — Pour financer son développement, la Côte d'Ivoire peut compter sur les émissions de « Diaspora Bonds »

13/14 — CÔTE D'IVOIRE · GUERRE ÉCONOMIQUE

La Côte d'Ivoire veut affiner son or : un maillon de plus, pas la chaîne entière

Par REGARDS



Le 16 septembre, dans son cabinet du Plateau, le ministre des Mines, du Pétrole et de l'Énergie Mamadou Sangafowa-Coulibaly a clos une réunion de coordination sur l'opérationnalisation de la Société ivoirienne des métaux précieux par une formule choisie avec soin : la future unité d'affinage nationale doit devenir « un maillon clé de la rationalisation et de la promotion de la petite mine ». Le mot n'est pas anodin. Depuis des années, l'or extrait du sous-sol ivoirien quitte le pays, parfois même le continent, sans jamais repasser par une balance capable de dire ce qu'il vaut une fois transformé en lingot certifié.

La SIMEP doit changer cela à partir du premier semestre 2027, avec une capacité annoncée de cent tonnes par an « à plein régime ». L'État et la Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (Sodemi) détiennent ensemble 49 % du capital d'une structure dont la participation nationale atteint 70 %. L'objectif affiché par le ministre dépasse la seule usine : faire de la Côte d'Ivoire le premier producteur d'or africain d'ici 2035, un rang aujourd'hui occupé par le Ghana. L'ambition n'est pas neuve — un objectif ministériel de cent tonnes annuelles avait déjà été fixé en juin 2024 — mais elle prend, cette fois, un calendrier et une structure juridique concrets.

Cent tonnes de capacité, une production qui n'y est pas encore

Entre ambition et réalité, l'écart reste net. La production industrielle ivoirienne a franchi la barre des 50 tonnes en 2023. Elle est montée à 58 tonnes l'année suivante, avec un objectif de 62 tonnes pour 2025, répartie sur une poignée de sites en exploitation — Lafigué, Abujar, Séguéla — auxquels doit s'ajouter Koné à partir de 2027. Le Ghana voisin, lui, dépassait déjà les 114 tonnes en 2023. À ces volumes officiels s'ajoute une production qui échappe largement aux statistiques : l'ONG Swissaid évalue à 30 ou 40 tonnes la quantité d'or sortie chaque année de Côte d'Ivoire par des circuits de contrebande, un chiffre qui reste une estimation associative et non une donnée douanière vérifiée, mais qui donne la mesure du problème que la SIMEP est censée corriger en amont autant qu'en aval.

Car une raffinerie ne sert à rien si l'or qui devrait l'alimenter continue de partir ailleurs avant même d'y arriver. C'est précisément la question que pose, depuis fin août, le Groupement des artisans miniers de Côte d'Ivoire. Dans un manifeste publié le 28 août, le GRAMCI s'oppose à tout moratoire général sur l'exploitation artisanale légale, rappelant l'expérience de la région de la Mé entre 2024 et 2026 où une suspension des opérateurs autorisés n'a pas fait reculer l'orpaillage clandestin — elle a surtout pénalisé ceux qui avaient choisi la voie légale. L'argument s'appuie sur des chiffres que le Conseil national de sécurité a lui-même rendus publics : plus de 8 500 sites illégaux démantelés depuis 2021, pour 4 474 personnes déférées devant la justice. Près des deux tiers d'entre elles sont des ressortissants étrangers. Les saisies cumulées sur la période atteignent 136 kilogrammes d'or et près d'un milliard de francs CFA en espèces.

Dans le même temps, la formalisation progresse : plus de 800 autorisations d'exploitation artisanale et semi-industrielle ont été délivrées en trois ans, davantage que sur toute la décennie précédente. Signe qu'une partie du secteur bascule réellement vers la légalité — même si environ 500 000 personnes restent dépendantes, directement ou non, d'une activité qui demeure largement informelle.

Le raffinage, un maillon parmi d'autres dans une chaîne plus longue

La mine de Koun-Fao, exploitée par Eburnie Gold Fields depuis 2022, illustre ce que la formalisation peut produire concrètement : vingt emplois permanents, quatre-vingts journaliers, et environ 500 millions de francs CFA de taxes versées en quatre ans. C'est un cas isolé, mais il donne un visage à l'argument du GRAMCI — la légalité rapporte, à condition d'en avoir les moyens et les débouchés.

Reste la question la plus difficile à trancher avec des données ivoiriennes : où va, aujourd'hui, la valeur de cet or une fois sorti du pays ? Le phénomène est documenté à l'échelle du continent, pas spécifiquement pour la Côte d'Ivoire — des enquêtes de l'ONG The Sentry et des travaux de l'OCDE ont montré, pour le Mali, le Burkina Faso ou la RDC, comment l'or artisanal transite par des places comme Dubaï avant d'être refondu, souvent en Suisse, qui concentre à elle seule plus de la moitié du raffinage mondial. Aucune étude équivalente n'a chiffré ce que la Côte d'Ivoire perd précisément par ce mécanisme ; l'hypothèse est plausible au vu du contexte régional, elle n'est pas établie dans le cas ivoirien spécifique.

C'est bien ce que la SIMEP tente de court-circuiter : en rapatriant l'affinage à Abidjan, l'État espère capter localement une marge qui, jusqu'ici, revenait presque mécaniquement à des raffineries étrangères — à condition que l'or arrive jusqu'à elle. Une unité de cent tonnes ne vaudra que ce que vaudra, en amont, la capacité de l'État à faire que l'or extrait sur le territoire y soit aussi déclaré, pesé et vendu.

Ce que REGARDS va suivre : si la SIMEP obtient, une fois opérationnelle, une accréditation reconnue sur les marchés internationaux — le type de certification qui permet à un lingot de circuler sans repasser par une raffinerie étrangère — et si les chiffres de production officielle et de contrebande estimée évoluent dans les prochains bilans du Conseil national de sécurité et de la Sodemi.

Sources :

Financial Afrik, 17 septembre 2026

Abidjan.net, 16-17 septembre 2026 — annonce du ministre Sangafowa-Coulibaly

Fraternité Matin, septembre 2026

Agence Ecofin, 4 mars 2025 — production aurifère ivoirienne et estimation Swissaid

KOACI, 29 août 2026 — manifeste du GRAMCI

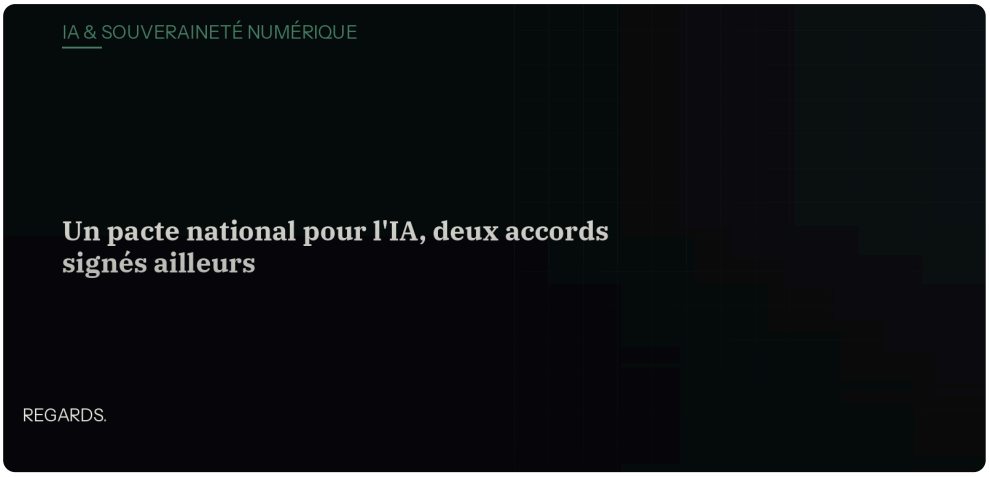
Afrique-sur7 — la petite mine légale face aux réseaux clandestins, cas de Koun-Fao

Agence Ecofin, dossier — négoce mondial de l'or et rôle de Dubaï (données The Sentry, OCDE)

14/14 — CÔTE D'IVOIRE · GUERRE ÉCONOMIQUE · IA & SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE

Un pacte national pour l'IA, deux accords signés ailleurs

Par REGARDS



Le 11 septembre, dans une salle de conférence abidjanaise encore pleine de badges plastifiés et de gobelets de café refroidis, le ministre de la Transition numérique Djibril Ouattara a signé, aux côtés de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire et de la Chambre de commerce et d'industrie, un texte au nom volontairement solennel : le Pacte de l'Alliance nationale pour l'intelligence artificielle. Applaudissements, photographies, communiqué de clôture pour la conférence Impact IA — la scène a tout d'un aboutissement. Elle marque plutôt un point d'étape dans une course où la Côte d'Ivoire avait déjà pris, dans les semaines précédentes, deux engagements avec des partenaires venus d'ailleurs.

Un pacte, soixante-dix-sept idées et huit chantiers

Le texte signé le 11 septembre s'appuie sur un travail préparatoire mené tout au long de l'été. Soixante-dix-sept cas d'usage de l'intelligence artificielle ont été recensés dans l'administration, la santé, l'éducation, l'agriculture et le secteur privé. Onze d'entre eux ont été retenus comme prioritaires pour un premier passage à l'échelle. Les signataires ont par ailleurs identifié huit chantiers à mener de front — l'accès aux données, la capacité de calcul, les infrastructures

numériques, le cloud, l'énergie, les compétences, le financement et la cybersécurité — sans publier à ce stade de calendrier détaillé ni de répartition budgétaire. Le pacte prolonge une annonce plus ancienne du même ministre, faite en mai lors du forum économique FEMUA : plus d'un milliard de dollars sur trente ans pour bâtir une intelligence artificielle intégrant les langues et les réalités locales. L'objectif affiché est de disposer, dans les douze prochains mois, de capacités nationales de calcul.

Avant le pacte, deux poignées de main

Le pacte du 11 septembre n'est pas né dans le vide. Trois semaines plus tôt, le 17 août, le ministère de la Transition numérique signait avec la société française Mistral AI un accord prévoyant un audit stratégique de l'écosystème ivoirien de l'intelligence artificielle : cartographie des acteurs, évaluation des données et des infrastructures disponibles, conditions de déploiement de solutions dans l'administration, la santé, l'éducation et l'agriculture. Mistral s'appuie sur sa filiale locale Artefact Côte d'Ivoire pour conduire ce travail. Trois jours plus tard, le 20 août, c'est au tour du géant chinois Huawei de nouer un partenariat avec l'opérateur local Burinfort, autour du déploiement d'architectures de cybersécurité et d'une capacité de calcul dédiée à l'intelligence artificielle — avec, en toile de fond, des discussions sur l'implantation régionale d'infrastructures de stockage. Aucun des deux accords n'a rendu publics ses montants. Aucun n'a été présenté comme concurrent de l'autre : la Côte d'Ivoire a discuté avec Paris et avec Pékin dans la même saison, sur le même sujet, sans exclusivité affichée.

Un actif public, une chaîne encore largement importée

La Côte d'Ivoire ne part pourtant pas les mains vides. Un data center national sort de terre à Grand-Bassam depuis plus d'un an, présenté comme le premier du genre entièrement public dans le pays et financé à hauteur de 66 millions de dollars. Son avancement dépassait 20 % à la fin de l'année 2025. C'est modeste, comparé aux montants que Microsoft, Google et Amazon annoncent par milliards pour leurs propres centres de données à Johannesburg, Lagos ou Nairobi, mais c'est un actif réel, sous contrôle public, que la Côte d'Ivoire n'a pas eu besoin d'un partenaire étranger pour engager. La question que pose ce mois de septembre n'est donc pas de savoir si le pays investit dans sa

souveraineté numérique — il le fait, à son échelle — mais dans quelle mesure les briques les plus sensibles de la chaîne resteront sous main ivoirienne une fois les accords avec Mistral et Huawei entrés en application : la capacité de calcul de pointe, l'entraînement des modèles, l'audit fin des données publiques. Un audit stratégique mené par un partenaire étranger, même bienveillant, donne à ce partenaire une vue d'ensemble sur les vulnérabilités et les atouts numériques d'un pays que peu d'acteurs locaux possèdent aujourd'hui.

Ce que REGARDS va suivre

Un article publié le 19 septembre par un média spécialisé rappelait un chiffre qui recadre l'ambition ivoirienne dans son contexte continental : l'Afrique ne représente que 2,7 % du PIB numérique mondial, un écart que les importations de solutions étrangères contribuent à creuser plutôt qu'à combler, faute de données d'entraînement représentant les langues et les réalités du continent. La même analyse posait une question simple, qui vaut aussi pour la Côte d'Ivoire : ces initiatives déboucheront-elles sur des outils réellement utilisés, ou resteront-elles de bonnes intentions consignées dans des rapports de conférence ? Le sommet Aitek, prévu le 2 octobre à Abidjan, sera un premier test — moins sur les intentions affichées que sur ce qui, des soixante-dix-sept cas d'usage recensés, aura effectivement quitté le papier.

Sources :

Côte d'Ivoire : l'État et le secteur privé scellent une alliance pour accélérer l'adoption de l'IA — Socialnetlink
Impact IA 2026 : la Côte d'Ivoire prépare ses propres solutions d'IA — Digital Business Africa
Journées du Droit du Numérique 2026 : la Côte d'Ivoire ambitionne de bâtir une IA souveraine — FratMat
La Côte d'Ivoire s'associe à Mistral AI — We Are Tech Africa
Côte d'Ivoire : Huawei et Burinfort lancent l'offensive de l'IA — Afrique-sur7
Côte d'Ivoire : 1 milliard de dollars pour une IA souveraine — Scoop Afrique
Le data center national de Grand-Bassam progresse — CyberC4st
Abidjan veut créer l'IA africaine, pas la consommer — Tech-Connect
Data centers en Afrique : Microsoft, Google et AWS misent des milliards — Tech-Connect

COLOPHON

À propos de ce recueil

Ce recueil rassemble les analyses publiées par REGARDS en septembre 2026. REGARDS est un espace d'analyse indépendant consacré à la guerre économique, à l'influence et aux enjeux d'intelligence artificielle qui concernent la Côte d'Ivoire — ni relais officiel, ni opposition. Chaque article part d'un fait vérifié avant d'être remis en perspective ; les sources sont citées en bas de chaque texte.

Retrouvez l'ensemble des analyses, mises à jour chaque semaine, sur regards.adamst.online.

DANS CE NUMÉRO

01 PND 2026-2030 : le plan a son état-major, pas encore son tableau de bord public

02 Intelligence artificielle ivoirienne : une ambition souveraine, des fondations encore importées

03 Cacao 2026-2027 : ce que coûte la garantie du prix bord champ

04 PND 2026-2030 : l'ouverture s'accélère, l'échelle industrielle tarde

05 Lithium ivoirien : le permis se délivre à Abidjan, le contrôle se joue en Bourse

06 Ali Laïdi : une histoire longue de la guerre économique, avant que le mot n'existe

07 Christian Harbulot : le manuel de l'intelligence économique, réécrit pour l'âge de l'IA

08 Bruno Mignot : un dictionnaire de guerre économique, déjà repéré par la presse africaine

09 Sixième pont d'Abidjan : la Côte d'Ivoire a-t-elle appris de ses chantiers chinois ?

10 Giuseppe Gagliano : l'école française de la guerre économique vue depuis l'Italie

11 PND 2026-2030 : la souveraineté avance par le pétrole, reste à construire dans l'IA

12 Financement du PND : la Côte d'Ivoire élargit ce que la CDC-CI peut mobiliser

13 La Côte d'Ivoire veut affiner son or : un maillon de plus, pas la chaîne entière

14 Un pacte national pour l'IA, deux accords signés ailleurs